



**Annexe 6**  
**- Autorisation de Vaccination -**

Crèche Communale « Les P'tits mousses »  
Rue Mitoyenne, 3  
4840 - Welkenraedt

Votre enfant va fréquenter un milieu d'accueil agréé par l'O.N.E. La fréquentation de ces milieux l'oblige à être vacciné selon le calendrier préconisé par l'O.N.E. dans le cadre du schéma élaboré par la Communauté française.

Ces vaccins sont indispensables tant pour la protection de votre enfant que pour la protection de la collectivité d'enfants dans laquelle est accueilli votre enfant. En effet, les enfants en bas-âge vivant en communauté constituent un groupe à risque pour la dissémination des maladies infectieuses.

Les vaccins obligatoires en milieu d'accueil sont ceux contre les maladies suivantes : Diphtérie, Coqueluche, Poliomyélite, Haemophilus Influenzae, Rougeole, Rubéole et Oreillons.

**Ces vaccins sont fournis gratuitement aux familles.**

En ce qui concerne le vaccin contre la Diphtérie, la Coqueluche, la Polio et l'Haemophilus Influenzae, le vaccin distribué gratuitement renferme également la fraction contre l'Hépatite B et le Tétanos.

**Le vaccin contre le Méningocoque C est également mis gratuitement à la disposition des enfants de 1 an.**

**Tous ces vaccins sont fortement recommandés étant donné les risques plus élevés de contamination en collectivité.**

Le vaccin contre le pneumocoque est également très important. Le médecin du milieu d'accueil peut l'administrer à votre demande, en même temps que les autres vaccins.

D'autres vaccins, utiles pour la protection des enfants en collectivité existent. Il s'agit des vaccins contre : le Rotavirus, l'Hépatite A et la Varicelle. Demander l'avis de votre médecin ou du médecin du milieu d'accueil. Ils nécessitent une prescription médicale.

« Lu et approuvé »

Signature

Je, nous soussigné(s), Mr, Mme, .....

Parent(s) de l'enfant : .....

Déclare(ons) avoir reçu l'information sur les vaccinations et **sollicite(ons)/ne sollicite(ons) pas** <sup>1</sup> la vaccination de notre enfant par le médecin de la consultation pour enfants ou du milieu d'accueil selon le schéma préconisé par l'O.N.E. et la Communauté française de Belgique contre les maladies suivantes :

- Diphtérie, Tétanos, Coqueluche, Poliomyélite, Hépatite B, Haemophilus Influenzae (vaccin hexavalent) \*
- Rougeole, Rubéole, Oreillons\*
- Pneumocoque
- Hépatite A
- Méningocoque de type C
- Rotavirus
- Varicelle

N.B. Veuillez barrer la ou les maladies pour lesquelles vous ne désirez pas que la vaccination soit pratiquée par le médecin du milieu d'accueil.

**\* Attention, certains vaccins sont fournis regroupés, il ne sera donc pas possible de supprimer certains vaccins sans en supprimer d'autres.**

Afin d'éviter toute vaccination inutile, nous nous engageons à signaler au médecin de la consultation toute vaccination faite en dehors de la consultation.

Date

Signature(s)

---

<sup>1</sup> Biffer la mention inutile